



Genève, le 5 juillet 2001
2, rue Théodore-de-Bèze

Département de l'instruction publique

Centre Pédagogique des
Technologies de l'Information
et de la Communication
OPTIC

Case postale 3144
1211 GENÈVE 3

NOTE :

Aux membres du CAMOA

Concerne : dossier F3-MITIC

Chers Collègues,

Conformément à ce que nous avons décidé lors de la dernière séance du CAMOA, le 21 juin, je vous remets ci-joint un exemplaire du dossier adressé ce jour aux 25 participants.

De plus, pour compléter votre dossier, j'avais convenu avec vous de vous adresser également d'autres projets de documents susceptibles de compléter votre information et de permettre au CAMOA d'assurer le pilotage de l'ensemble de l'opération. Je vous rappelle qu'il s'agit de documents, élaborés par le groupe opérationnel (GO-MITIC), qui devraient être étudiés et complétés dès le début de l'année prochaine.

Ces documents sont :

- Mandat et constitution du groupe opérationnel de la Formation des formateurs de formateurs F3-MITIC (Annexe A).
- Projet de cahier des charges du chef de projet (Annexe B).
- Eléments pour établir un cahier des charges des formateurs de formateurs dans le domaine MITIC (Annexe C).
- Propositions pour la certification et groupe des experts (Annexe D).
- Propositions pour établir les "droits et devoirs" du participant MITIC (Annexe E).

Nous établirons le calendrier des principales tâches à régler en 2001/2002, mais d'ores et déjà, nous avons convenu qu'**avant la prochaine séance du 23 août de notre comité, vous me communiqueriez les principales remarques, corrections et/ou suggestions concernant le projet de mandat du groupe opérationnel.**

Dans l'intervalle, je vous souhaite à tous un excellent été, des vacances merveilleuses, et vous transmets mes meilleurs messages.

R. Morel

Annexes : ment.

Copie : aux membres du groupe opérationnel (GO-MITIC)

Annexe A :

Mandat et constitution du groupe opérationnel de la Formation des formateurs de formateurs F3-MITIC

Le groupe opérationnel a pour mandat :

- de **mener les réflexions initiales** sur le concept, la description, les contenus et l'organisation de la formation F3-MITIC;
- de **proposer des pistes de pilotage** du dispositif F3-MITIC, de poursuivre son **analyse régulière** et sa **régulation** en cours de fonctionnement;
- de **proposer un ou des chefs de projet**, de leur confier la **réalisation** et la **gestion** pratique de la formation des formateurs, de **discuter** avec ces chefs de projet des **propositions d'engagement** de formateurs et du **fonctionnement** de la formation et de se coordonner avec eux;
- de **veiller à la bonne collaboration** avec les partenaires concernés par ce dispositif, les directions générales de l'Ecole Primaire, du Cycle d'Orientation et de l'Enseignement Secondaire postobligatoire, les instances de la formation continue et l'IFMES;
- d'**analyser le fonctionnement** des modules et de la structure de travail collaboratif et coopératif à distance proposés et de proposer des **modifications** et **ajustements** indispensables pour l'avenir;

Son rôle est donc d'avoir une vision et une préoccupation à moyen et long terme du dispositif F3-MITIC.

Le groupe opérationnel du dispositif F3-MITIC dépend des trois Directions Générales mentionnées ci-dessus, qui prennent connaissance des préavis et des propositions du groupe opérationnel. Ces propositions sont relayées par M. Raymond MOREL, répondant du groupe opérationnel F3-MITIC.

Il est de la compétence des autorités scolaires mentionnées ici de demander au groupe opérationnel un approfondissement ou une réorientation du dispositif de formation de formateurs de formateurs en cas de nécessité.

Par principe, le groupe opérationnel devrait être formé des délégués de :

- la direction de l'enseignement Primaire, concernée par la formation continue ;
- la direction du Cycle d'Orientation, concernée par la formation continue ;
- la direction de l'enseignement Secondaire Postobligatoire, concernée par la formation continue ;
- la direction de l'IFMES ;
- la formation continue au CPTIC ;
- ainsi que du ou des chef(s) de projet.

Actuellement ce groupe de pilotage est formé de :

- Jean-Claude DOMENJOZ, enseignant, collaborateur du CPTIC et formateur à la FIM ;
- Patrick HESS, adjoint à la DGCO et coordinateur du Conseil de l'AudioVisuel du DIP ;
- Raymond MOREL, directeur du CPTIC et président du groupe de pilotage au CPTIC pour la formation continue;
- Bernard JOUSSON, doyen responsable du module M6 « MITIC » à l'IFMES.
- Charles LACHAT, enseignant, collaborateur du CPTIC et formateur à la FIM ;

ANNEXE B

Projet de cahier des charges du chef de projet

MISSIONS

Veiller au bon déroulement des cours et activités de formation. Soit coordonner les activités des personnes appartenant aux différentes composantes du dispositif de formation (formateurs en formation, animateurs, secrétariat, webmaster, techniciens) conformément au projet cadre et aux directives du groupe de pilotage. Le chef de projet participe à l'organisation et à la planification de l'ensemble des tâches nécessaires au fonctionnement du dispositif conjointement avec le groupe de pilotage. Il prend part aux réunions du groupe de pilotage.

Promouvoir les objectifs et l'esprit du projet en veillant à assurer la cohérence du processus de formation.

Favoriser une dynamique de communication et d'échange ainsi que la coopération entre toutes les personnes impliquées. S'assurer de la bonne circulation de l'information.

Préparer le programme des cours avec les animateurs et veiller à la bonne coordination des animateurs issus du DIP et extérieurs.

Accompagner les formateurs en formation (FEF) tout au long des différentes phases du processus de formation (présentiel et travail collaboratif).

Aider à la constitution des groupes collaboratifs, suivre l'avancement des scénarios pédagogiques, s'assurer qu'ils sont conformes à l'esprit du projet et veiller au respect du planning de reddition des scénarios.

Etre à l'écoute des besoins, exprimés ou non, des FEF, des animateurs et des autres collaborateurs du dispositif de manière à anticiper l'émergence de besoins nouveaux. Assurer des prestations de conseil et de soutien aux FEF qui en font la demande.

Chercher à résoudre des questions d'organisation et de communication. Si nécessaire, le chef de projet offre sa médiation.

Participer à l'évaluation périodique du dispositif et à la recherche d'améliorations pédagogiques et organisationnelles ainsi qu'à l'évaluation des besoins de formation continue des FEF.

Projet

ANNEXE C

Éléments pour établir un cahier des charges des formateurs de formateurs dans le domaine MITIC

Les enseignants du domaine MITIC pourront aussi bien occuper des fonctions de **formateur de formateurs** que de **personne-ressource**. Les neuf missions proposées pourront être déclinées en tâches plus précises.

Missions

- Participer à la formation et à l'encadrement pédagogique des enseignants. En particulier, concevoir, élaborer, organiser et donner des cours de formation initiale et continue à l'intention du corps enseignant et d'autres catégories de personnel.
- Assurer des prestations de conseil et de soutien aux enseignants qui en font la demande.
- Concevoir, élaborer, organiser et assurer le suivi d'actions d'information et de communication, ainsi que de partage des connaissances au moyen des médias de communication interindividuelle (messagerie, groupe de discussion) et collective (web, diffusion papier).
- Contribuer à l'élaboration et à l'adaptation des programmes d'enseignement.
- Coopérer à la coordination didactique et pédagogique au sein de son établissement. En particulier, encourager et soutenir l'innovation pédagogique.
- Développer des moyens d'autoévaluation et d'évaluation formative.
- Participer à des projets de recherche et développement.
- Etablir et maintenir les contacts nécessaires à ses tâches avec ses pairs et différents partenaires au sein et à l'extérieur du DIP (travail en réseau).
- Participer activement et régulièrement à des activités de formation afin d'assurer la mise à jour de ses compétences pédagogiques et techniques.

Annexe D :

**PROPOSITIONS POUR LA CERTIFICATION et
GROUPE DES EXPERTS:**

2 types de certification sont proposés :

- une **certification de fait** : pour chacun des neuf scénarios pédagogiques d'usages pertinents de concepts de base MITIC qui seront réalisés en groupe de travail, une production est attendue et est capitalisée comme attestation d'implication de chacune des personnes en formation par le groupe de pilotage. Une composante d'auto-évaluation est demandée dans le cadre de ces productions.

- une **certification finale de formateur d'adulte** : au terme du processus de formation, une journée de présentation des travaux réalisés et de leur mise en discussion avec le groupe des experts est organisée. Ce groupe a la tâche de vérifier que le niveau d'appropriation des réflexions et des démarches pédagogiques visées par le groupe de pilotage est bien atteint par chaque participant. En particulier le questionnement par rapport au travail spécifique du formateur dans ces scénarios doit être explicite.

Avec cette double certification, le groupe des experts (...de différents domaines pédagogiques, groupe à constituer), avalise la reconnaissance de formation de formateurs en MITIC de chaque participant et propose que le DIP lui délivre un certificat.

Une réflexion et démarche de certification, reconnaissance et propositions de pistes d'évolution du dispositif F3-MITIC pourrait aussi revenir à ce groupe des experts

Propositions pour établir les “droits et devoirs” du participant MITIC

La filière de formation F3-MITIC se déroule sur une année scolaire et se compose de cours présentiels et de travaux collaboratifs entre pairs.

- Pendant l'année scolaire 2001-2002, les cours ont lieu le vendredi.
- Chaque participant bénéficie d'un dégrèvement de 2 h au poste.
- La participation active au dispositif F3-MITIC et l'élaboration de l'ensemble des scénarios pédagogiques demandés donnent droit à une attestation de formateur de formateur dans le domaine Médias, image et technologies de l'Information et de la communication (MITIC).

Chaque enseignant inscrit à la formation :

- participe à l'ensemble des dix modules décrits dans le tableau synoptique (page XX) ;
- peut être sollicité comme intervenant dans les cours concernant un domaine dans lequel il est déjà compétent ;
- élabore, en collaboration avec d'autres collègues en formation, des scénarios pédagogiques d'usages pertinents des concepts de base Médias, image et technologies de l'Information et de la communication (MITIC).

Chaque enseignant issu du dispositif de formation F3-MITIC :

- consacrera, sur une période minimale de 3 ans, en principe au moins un quart de son temps de travail à la formation initiale ou continue des maîtres et/ou à l'encadrement pédagogique des enseignant-e-s dans le domaine MITIC ;
- pourra également être sollicité pour concevoir, organiser et suivre des actions d'information et de communication, pour contribuer à l'élaboration ou l'adaptation de programmes d'enseignement ainsi que pour mettre sur pied des dispositifs de recherche et développement dans le domaine ;
- s'engage à réactualiser régulièrement ses connaissances théoriques et didactiques dans le domaine MITIC ainsi que ses compétences dans l'élaboration de stratégies spécifiques à la formation d'adultes.